

REPONSES AUX QUESTIONS DU PUBLIC

Questions déposées du 5 novembre au 12 novembre 2025



#7. Les impacts environnementaux – 9 novembre 2025 (registre numérique)

Bonjour, comment comptez-vous traiter les poussières des textiles en amont (manipulation, tri, etc.), lors de leur exploitation avant l'"hydrothermalisation" ?

Réponse :

Les textiles manipulés en amont sont de grandes pièces de tissus et seront manipulés à l'intérieur des bâtiments. Le projet Circadian fonctionnera en bâtiments fermés. Les poussières des textiles susceptibles d'être générées seront ainsi captées et éliminées ou revalorisées.



#8. Les nuisances – 9 novembre 2025 (registre numérique)

Bonjour, vous parlez d'une étude de bruit par modélisation (bof !), pourquoi ne pas vous servir des sites américains, et dupliquer ?

Réponse :

Les sites américains sont des usines de démonstration et ne sont pas à l'échelle du projet industriel de Saint-Avold. En matière de modélisation de bruit cela n'est donc pas transposable. L'étude de bruit et la modélisation sont une exigence et sont obligatoires, d'après la réglementation française très encadrée. Le projet Circadian utilisera les données techniques des équipements afin d'évaluer le bruit émis par les installations (étapes et procédés de fabrication) en limite de propriétés et qui sera susceptible d'être perçu par les riverains proches. Circ anticipe que la source principale d'émission proviendra de la station de déchiquetage de textile (confinée dans un bâtiment fermé et isolé phoniquement).

La méthodologie de cette étude repose sur trois étapes :

- La mesure de l'état initial des niveaux sonores (jour et nuit) de l'environnement du site, pour servir de référence,
- La simulation du bruit généré, une fois le projet défini, avec la prise en compte des mesures de bruits résiduels pour le positionnement au regard des niveaux maximaux

autorisés (tels que définis par la réglementation). Ce bruit généré perçu au voisinage sera évalué,

- La définition des mesures d'atténuation de bruit proposées dès la conception des installations.



#9. Le site d'implantation – 9 novembre 2025 (registre numérique)

Bonjour, les deux sites évoqués sont fonctionnels depuis quand ? Vous pourriez faire des vidéos sur leur fonctionnement, et nous communiquer des avis " extérieurs " aux sites ? Pourquoi pas d'usine aux USA ?

Réponse :

Les deux sites évoqués ont permis le lancement d'activités pilotes aux États-Unis il y a plus de quatre ans. Le procédé étant une innovation technologique, il n'est pas possible d'en faire de vidéo pour des raisons de protection du secret industriel.

Le choix de l'implantation de la première usine en Europe, plus qu'aux États-Unis, fait sens pour Circ car les conditions d'implantation sont plus matures et attractives. En effet, l'Europe et le site d'implantation présentent plusieurs avantages, parmi lesquels :

- La réglementation européenne en matière de recyclage et de développement (système de Responsabilité Élargie des Producteurs, interdiction de la mise en décharges des textiles usagés),
- La présence d'un mix énergétique bas-carbone,
- L'existence de réseaux de collecte pour recyclage des vêtements usagers
- L'histoire industrielle locale permet de bénéficier d'un site destiné à des activités chimiques déjà fonctionnel, positionné au cœur de l'Europe (France à proximité de l'Allemagne, de la Belgique, du Luxembourg, de l'Italie...), d'un personnel qualifié et compétent et de fournisseurs aguerris.

La localisation du site facilite également l'introduction de textiles post-consommation, issus de la France et des pays frontaliers comme l'Allemagne et le Luxembourg, et la logistique.

À l'inverse, le contexte américain est moins réceptif et peu mature à ces enjeux de durabilité et de recyclage et donc peu propice au développement rapide de cet écosystème majeur dans le contexte international de l'impact environnemental de l'industrie textile.